



Monsieur le Directeur Général,

La Direction de la DTCB, depuis quelque temps, avait pris pour habitude de porter dans les ordres du jour de ses instances de concertation formelles, les sujets liés principalement aux réorganisations et au COP. Laissant de fait, les problèmes récurrents de fonctionnements et d'organisation induits par la baisse importante des effectifs que la « jeune » DTCB a subi depuis 2013, date de sa création.

Les multiples problématiques soulevées par les représentants du personnel de la DTCB restant sans réponses pour certaines et inachevées pour d'autres dues aux multiples réorganisations. Les organisations syndicales ont décidé de former une intersyndicale pour espérer être enfin entendues.

L'intersyndicale a décidé de ne plus accepter ce dialogue de « sourd » et a décidé de suspendre toute participation aux groupes de travaux, réunions RST, CLHSCT et CTUP et d'exprimer les motifs de cette défiance en rédigeant un cahier revendicatif en deux parties, dont nous espérons que vous en avez été destinataire ou à minima informé.

Pour votre parfaite compréhension, celui-ci a été composé de la manière suivante :

- **Une première partie (partie A) :** les problèmes locaux, qui perdurent pour certains depuis des années, qui n'ont jamais eu de réponses ni même de solutions apportées.
- **Une deuxième partie (Partie B) :** sur l'application du COP

Dès le départ, L'intersyndicale a informé la Direction de la DTCB, qu'elle ne saurait revenir dans les instances de concertation tant qu'un minimum de satisfaction sur les revendications qu'elle a portées ne seraient pas satisfaites. Elle a aussi indiqué qu'elle n'aborderait pas le COP tant qu'il n'y aurait pas eu de réponses apportées aux problèmes locaux.

Malgré plusieurs réunions avec la direction de la DTCB, l'intersyndicale fait le constat que six mois plus tard, elle n'a eu gains de cause sur quasiment aucunes des revendications qu'elle portait. La direction indiquant qu'elle ne détenait pas les moyens pour y répondre puisque les arbitrages étaient rendus à l'échelle de la Direction générale et de la DRHM. C'est donc pour cela Monsieur le Directeur, que nous avons souhaité vous rencontrer.

Parmi toutes nos revendications, il y en a une, sur laquelle nous sommes particulièrement attentifs car, elle impacte la sécurité des agents et des riverains :

C'est l'astreinte !

Pour l'intersyndicale, l'astreinte est une de nos principales missions. C'est également une nécessité de service. **Cela veut donc dire, que VNF se doit de mettre en place les effectifs nécessaires pour mener à bien cette mission dans un cadre des plus parfait de respect en matière d'HSCT, mais également les moyens (véhicules).**

L'intersyndicale fait le constat, qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes plus en capacité en termes d'effectif de faire face à **un événement grave et imprévu**, quel que soit le secteur. Il n'est plus possible d'effectuer du travail de qualité. Certains postes sont gelés, et remplacés par des CDD afin de pallier à la surcharge de travail. Ceci dit, il en est de même pour les personnels administratifs.

La DTCB est arrivée au socle de ses effectifs en PETPE pour pouvoir tenir l'astreinte en toute sécurité pour les personnels, les riverains et les ouvrages, telle qu'elle est définie dans l'annexe du règlement intérieur avec un effectif mobilisé **que l'on ne peut plus réduire.**

L'intersyndicale vous demande **un moratoire sur les suppressions d'effectifs** dans notre DT car, les ETPT que vous nous accordez en contrepartie des suppressions ne peuvent régler le problème poser avant.

Espérant que nous puissions trouver ensemble ce jour, Monsieur le Directeur Général, des solutions permettant de débloquer la situation !

L'intersyndicale DTCB
CGT, CFDT, FO, Solidaires